



Développement durable et territoires

Économie, géographie, politique, droit, sociologie

Vol. 1, n° 3 | Décembre 2010

Lectures hétérodoxes du développement durable

Lectures hétérodoxes du développement durable

Introduction au dossier

Heterodox Readings of Sustainable Development: Introduction to the Special Section

Muriel Maillefert, Sandrine Rousseau et Bertrand Zuindeau



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/8681>

DOI : 10.4000/developpementdurable.8681

ISSN : 1772-9971

Éditeur

Association DD&T

Référence électronique

Muriel Maillefert, Sandrine Rousseau et Bertrand Zuindeau, « Lectures hétérodoxes du développement durable », *Développement durable et territoires* [En ligne], Vol. 1, n° 3 | Décembre 2010, mis en ligne le 07 décembre 2010, consulté le 06 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/8681> ; DOI : 10.4000/developpementdurable.8681

Ce document a été généré automatiquement le 6 mai 2019.



Développement Durable et Territoires est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale 4.0 International.

Lectures hétérodoxes du développement durable

Introduction au dossier

Heterodox Readings of Sustainable Development: Introduction to the Special Section

Muriel Maillefert, Sandrine Rousseau et Bertrand Zuindeau

- 1 Dès l'origine, notamment le milieu des années 1980 si l'on convient de voir dans le rapport Brundtland le point de départ de l'aventure, le développement durable se caractérise par la pluralité des interprétations et des approches. Qu'il s'agisse des représentations d'acteurs ou de travaux davantage académiques, cette problématique a suscité une très large diversité. Concernant les représentations d'acteurs, les jalons essentiels que constituent les « grands textes » institutionnels (rapport Brundtland, déclaration de Rio...) n'ont pas empêché une appropriation très différenciée selon qu'on considère les entreprises, les ONG, les collectivités territoriales, les États ou les institutions internationales. Sans trop entrer dans les détails, un axe de partage sépare les approches plutôt « modérées » et les approches plutôt « radicales ». Le caractère « modéré » provient de la reconnaissance d'une possible compatibilité entre les principes du développement durable et la logique économique dominante et, par conséquent, à l'inverse, le caractère « radical » a trait à des conceptions raisonnant plus en termes de modèles alternatifs. Au plan académique, s'est imposée une autre distinction, déjà ancienne (Turner, 1992), fondée sur le diptyque « durabilité faible/durabilité forte » (Neumayer, 2003) ; une distinction qui si elle rejoint, dans une certaine mesure, le couple modéré/radical, ne la recouvre aucunement. Le critère-clef permettant de parvenir à ce diptyque et de conduire alors à une classification des conceptions théoriques du développement durable est l'hypothèse de substituabilité des biens ainsi que des formes de capital. Quand les biens sont considérés comme aisément substituables, *a fortiori* infiniment substituables, quand par exemple la baisse de la qualité de l'environnement est supposée être compensable par une augmentation de biens matériels, la conception est estimée « faible » (sans qu'il faille *a priori* y voir un jugement de valeur et l'envisager comme une conception « insuffisante »). *A contrario*, quand les possibilités de substitution

entre biens sont supposés limitées, *a fortiori* impossibles, en particulier quand la nature se voit conférée une valeur irremplaçable, alors la conception est estimée « forte » (sachant qu'il est possible de jouer sur les gradations de « très faible » à « très forte »). Le raisonnement est le même avec les diverses composantes du capital productif (capital physique, capital humain, capital naturel) qui seront considérées comme plus ou moins substituables entre elles, et selon cette caractérisation, la conception résultante du développement durable sera plus ou moins faible (ou plus ou moins forte).

- 2 Pour l'essentiel, les contributions académiques sur le développement durable peuvent être lues à l'aide de cette grille d'interprétation : un spectre des conceptions se déploie alors, allant de la plus faible à la plus forte. La théorie néoclassique de la croissance durable est ainsi la plus faible ; un peu plus forte est la conception de l'École de Londres (e. g. Pearce *et al.*, 1989) ; plus forte encore, l'économie écologique (e. g. Costanza, 1991 ; Söderbaum, 2000 ; Røpke, 2005) ; pour parvenir aux marches de l'écologie profonde (e. g. Naess, 1989).
- 3 Pour être essentiel, ce critère qu'est la substituabilité plus ou moins limitée, n'en écrase pas moins les autres sources éventuelles de différenciation. De fait, la littérature d'exégèse ne cherche pas vraiment à identifier ces dernières. Bien plus, l'attrait du critère fait que d'emblée les contributions se situent par rapport à lui, revendiquant alors leur caractère de durabilité forte ou assumant pleinement celui de durabilité faible. Dès lors, des positionnements autres, qui ne se détermineraient pas, ou pas principalement, à l'aune de l'axe « faible/fort » sont relativement rares. Il s'est ainsi créé une certaine « orthodoxie » de la littérature théorique sur le développement durable ; le terme, cependant, étant à employer avec prudence, car dans ce contexte, il ne désigne pas une unité de pensée, mais marque la reconnaissance d'un critère unique au regard duquel il y a lieu de se ranger – avec bien sûr des postures antagoniques sur ce point.
- 4 Le présent dossier a voulu faire le choix de l'hétérodoxie. Il a cherché à mettre en relief des apports quelque peu atypiques. Si, comme on vient de le dire, le caractère « hétérodoxe » provient ici d'abord, de la mise au second plan du couple « durabilité faible/durabilité forte », nous pouvons aussi l'associer à plusieurs traits positifs.
- 5 Renouant avec un emploi plus connu du terme, est « hétérodoxe » une conception du développement durable qui s'inspirerait ou même se déduirait directement d'une approche critique du *mainstream* néoclassique : keynésienne, institutionnaliste, marxiste... Sans vouloir nier les disparités internes, voire les oppositions entre elles, de telles conceptions marquent des antagonismes plus ou moins prononcés vis-à-vis d'axiomes cardinaux de la théorie néoclassique, telles qu'une rationalité universelle, une certaine a-historicité, un rôle davantage expliqué (par la rationalité justement) qu'expliquant des institutions, et bien sûr au total, l'individualisme méthodologique comme principe-clef de l'épistémologie de l'économie. En appliquant certaines de ces approches alternatives au champ de l'environnement et du développement durable, plusieurs articles du dossier se situent dans la première ligne indiquée de l'hétérodoxie.
- 6 Il en est ainsi du premier article, celui de Laurent Cordonnier, Benoît Desmarchelier et Franck Van de Velde. Se plaçant dans le cadre d'un modèle de croissance post-keynésien, les auteurs analysent les effets sur la croissance et la répartition des revenus, d'une politique environnementale qui contraint les firmes à faire des investissements environnementaux (de dépollution par exemple) non désirés. Deux effets contraires sont attendus : d'offre (baisse de la rentabilité du capital) et de demande (relance de la

demande). Les auteurs étudient alors cinq scénarii et montrent que l'effet le plus probable au plan macro-économique n'est pas une baisse de rentabilité pour les entreprises (ce qui dément les craintes d'une perte de rentabilité à long terme liée aux politiques environnementales), mais un amortissement du choc par un effet demande progressif qui permet une absorption du surcroît de coût par la demande via un effet qualité. À long terme, les entreprises s'adaptent à la contrainte et les consommateurs acceptent de financer la qualité environnementale des produits. La prise en compte de l'environnement ne modifie pas la logique générale du modèle dont la réaction est conforme aux attendus keynésiens.

- 7 L'article de Bernard Dupont, dont l'architecture s'apparente, à bien des égards, à une formalisation néoclassique s'appuie aussi sur une hypothèse initiale de type keynésien. Cependant, son originalité principale est dans la recommandation d'instruments novateurs en matière de politique de l'environnement. Généralement, en économie de l'environnement, les réflexions sur les formes d'imposition écologique ont trait à la taxation des émissions polluantes ou à la taxation de produits polluants. Pourtant, en créant une incitation vis-à-vis des comportements de consommation, on peut spontanément présumer que l'effet sur la combinaison productive des établissements sera limité et, pour le moins, indirect. La littérature tend à conforter de tels résultats. Dès lors, une réponse digne d'intérêt est une fiscalité inhérente aux facteurs de production eux-mêmes, en l'occurrence en distinguant le « capital durable » et le « capital polluant », et donc en visant la taxation de ce capital polluant. En envisageant un principe de neutralité fiscale globale, la fiscalité du capital polluant étant compensée par une baisse des cotisations sociales, la contribution de Bernard Dupont montre les promesses d'une telle instrumentation. Sous certaines hypothèses précisées par l'auteur, le principal résultat obtenu est que : « *[l]e poids relatif des capitaux polluants baisse alors que le poids relatif des capitaux "propres" et surtout de l'emploi augmente* ».
- 8 L'article de Nicolas Postel et de Richard Sobel, pour sa part – en se concentrant sur la responsabilité sociale et environnementale (RSE) des entreprises – développe une approche institutionnaliste, se revendiquant de Karl Polanyi. Partant de l'hypothèse que la RSE vise à concilier la forme moderne qu'a prise le capitalisme (un mode d'accumulation à dominante financière) et des exigences sociales et environnementales (le travail et les ressources naturelles ayant subi une emprise forte aux contraintes marchandes), les auteurs mobilisent la pensée de Polanyi pour montrer que le mouvement de RSE peut s'apparenter à une forme originale de démarchandisation du rapport à la nature et du travail. La démarchandisation signifie ici une construction sociale des relations encadrant la production et l'échange de la marchandise en question, où si l'on préfère, la définition des conditions de son encastrement. La RSE, selon les auteurs, ne mobilise pas seulement de nouvelles formes contractuelles entre des parties prenantes, mais doit se lire comme un effort, un peu paradoxal, d'institutionnalisation. Participant peut-être à la construction d'un nouveau compromis social post fordiste, la RSE doit permettre de faire se rencontrer deux principes hétérogènes, l'intérêt des entreprises, qui les pousse à minimiser les risques – risque social (conflit salarial) et risque lié à l'utilisation des ressources naturelles (risque environnemental) – et le besoin de légitimation de l'ordre social, qui se manifeste concrètement par la création d'institutions légitimantes. La question qui est posée est alors celle de la possibilité d'émergence d'institutions à partir de relations pensées d'abord comme inter-individuelles.

- 9 L'article de Marie-Françoise Delaite et de Jacques Poirot, traitant du « patriotisme économique » en lien avec le développement durable, ne s'inscrit pas dans une conception hétérodoxe bien spécifiée, mais recourt, en revanche, à plusieurs auteurs que l'on peut, ou pleinement ou sans distorsion majeure, qualifier d'hétérodoxes. À nouveau, comme dans deux des précédents articles cités, Keynes est mobilisé, notamment le Keynes de « *l'autosuffisance nationale* », texte de 1933, dans lequel l'économiste britannique prône une inscription de la finance dans un cadre national pour favoriser ainsi des politiques économiques davantage autonomes. Cependant, des auteurs plus anciens sont également pris en considération : en particulier les mercantilistes et List ; ce dernier étant notamment convoqué pour son « protectionnisme éducateur ». Selon Delaite et Poirot, la problématique du développement durable offrirait des raisons supplémentaires de s'intéresser au patriotisme économique et aux auteurs qui l'ont inspiré. En préconisant des normes nouvelles dans le domaine de l'équité sociale et de la préservation de l'environnement, il est possible de voir dans cette conception et les pratiques qui lui sont liées (notamment protectionnistes), un cadre tendant à protéger les acteurs économiques preneurs de risques.
- 10 L'hétérodoxie en économie recouvre généralement un certain nombre d'approches plutôt bien identifiées : institutionnalisme, conventionnalisme, régulationnisme, keynésianisme... Cependant, au-delà de telles conceptions reconnues, voire quasiment labélisées comme hétérodoxes, il est possible d'identifier d'autres constructions qui, sans en faire clairement partie, s'en rapprochent, à la fois par des traits partagés avec les précédentes ou par une commune posture antagoniste vis-à-vis du courant standard et ses principes fondateurs. En particulier, certaines approches philosophiques disposent de fondements contradictoires à ceux du courant standard et, pour peu qu'elles soient étendues à l'appréhension de l'objet qu'est la durabilité, elles peuvent faire figure à leur tour, d'hétérodoxie. Deux articles du dossier nous semblent relever de ce registre-là. Ils ont pour point commun de considérer deux œuvres philosophiques majeures, en éprouvant l'intérêt heuristique pour la problématique du développement durable : l'aristotélisme dans l'article de Patrick Mardellat et le *Principe Responsabilité* de Jonas dans l'article de Sylvie Ferrari.
- 11 L'article de Patrick Mardellat traite de « consommation durable » et part d'une critique des approches standard mais aussi institutionnalistes en la matière. L'auteur défend, quant à lui, « une théorie de la consommation durable d'essence pratique », inspirée de l'aristotélisme, mais qui doit également à des penseurs tels que Marx ou Arendt. La pierre angulaire de cette construction est la distinction aristotélicienne entre l'économique et la chrématistique. De ce diptyque résultent une critique de l'argent et une exaltation de la vertu économique, laquelle est abritée dans l'institution que constitue l'*oikouménè*. Le courant standard néglige, à la différence de l'institutionnalisme, le rôle des institutions, mais, pour sa part, l'institutionnalisme néglige la nécessaire critique de l'argent. *In fine*, suivant cette théorie pratique, « [l]a bonne économie, l'économie soutenable, ne peut qu'être la manifestation d'une vertu, vertu acquise au cours d'une éducation », laquelle prend place en deux lieux protégés de l'argent : la famille et l'école.
- 12 La place majeure de l'éthique visible dans la construction de Patrick Mardellat est un trait partagé par l'article de Sylvie Ferrari, mais qui convoque, quant à elle, une autre référence principale : celle du *Principe Responsabilité* du philosophe allemand Jonas. En s'appuyant sur cet ouvrage essentiel de l'éthique environnementale, Sylvie Ferrari s'interroge sur la pertinence et la portée d'une « justice d'autolimitation comme préalable à

toute répartition des ressources environnementales entre les générations successives ». Sur un plan analytique, cette autolimitation constitue *de facto* un déni de l'hypothèse standard de substituabilité, suivant laquelle les biens environnementaux pourraient se voir remplacés, si nécessaire, par d'autres catégories de biens. En l'occurrence, dans l'analyse d'inspiration jonassienne, c'est parce que la substitution à la nature n'est pas possible que l'autolimitation est nécessaire pour garantir une « *vie authentiquement humaine sur terre* ». Pour autant, la conception qui en résulte ne se confond pas, purement et simplement, avec le courant de la durabilité forte. Des thèmes comme « *l'heuristique de la peur* » ou l'acceptabilité des normes reçoivent une attention spécifique et pourraient susciter une veine de travaux novateurs pour les années à venir.

- 13 Ces lectures hétérodoxes du développement durable ont ainsi le mérite de mettre en relief des aspects peu traités dans la littérature (par exemple le protectionnisme dans l'article de Delaite et Poirot) et de faire appel à des lignes analytiques (dans le dossier, keynésiennes notamment) ou des constructions philosophiques (Aristote, Polanyi, Jonas...) à même de renouveler l'épistémologie du développement durable. Pour le moins, permettent-elles de montrer que le contenu problématique du développement durable ne saurait se résoudre simplement à l'aune des catégories faible/forte. Cependant, il faut reconnaître que si les grands courants connus, de la durabilité faible à la durabilité forte (approche néoclassique, école de Londres, économie écologique...), disposent d'une certaine cohérence, ces autres apports dont nous avons parlé se caractérisent encore par leur aspect disparate. Entre elles, ces nouvelles conceptions ne cherchent pas à être mutuellement cohérentes ; elles peuvent même présenter des traits antagoniques les unes des autres (par exemple, on l'a vu avec l'article de Mardellat, entre une théorie pratique d'essence aristotélicienne et l'approche institutionnaliste). Sans doute, cela tiendrait de la gageure que de vouloir unifier cet ensemble hétérogène ; l'intérêt scientifique manquerait même à s'y essayer. Cependant, sans par conséquent aller jusqu'à ce but, de toute façon inatteignable et non souhaitable, on peut penser que la recherche de complémentarités, de fécondations réciproques, entre ces apports originaux ou entre certains d'entre eux et des théories du développement durables bien établies, constitue un objectif intéressant. En tout cas, en matière de réflexions sur le développement durable, il s'agit là d'un des enjeux de recherche les plus prometteurs pour les années à venir.

BIBLIOGRAPHIE

Costanza R. éd., 1991, *Ecological economics : The science and management of sustainability*, New York, Columbia University Press.

Naess A., 1989, *Écologie, communauté et style de vie*, traduction et édition française de 1998, MF éditions.

Neumayer E., 2003, *Weak versus strong sustainability - Exploring the limits of two opposing paradigms*, 2^e édition, Cheltenham, UK, Northampton, USA, Edward Elgar.

Pearce D., Markandya A., Barbier E. B., 1989, *Blueprint for a Green Economy*, édition de 1992, London, Earthscan Publication Limited.

Røpke I., 2005, « Trends in the development of ecological economics from the late 1980s to the early 2000s », *Ecological Economics*, vol. 55, n° 2, p. 262-290.

Söderbaum P., 2000, *Ecological Economics*, London, Earthscan Publications Ltd.

Turner, R.K., 1992, « Speculations on weak and strong sustainability », *CSERGE Working Paper*, GEC 92-26.